Relations CE/Turquie: actions visant à son développement économique et social

1998/0300(COD) - 24/03/1999

La commission a donné son feu vert préalable à des mesures d'encouragement du développement économique et social en Turquie dont le financement nécessitera 135 millions d'euros pour la période 1999-2001(procédure de coopération, première lecture). Le rapporteur était M. Edward McMillan-Scott (PPE, RU). La proposition prévoit en particulier le soutien aux domaines de l'industrie, des télécommunications, de la protection de la santé, de l'environnement, des transports, de la démocratie et des droits de l'homme. L'accord comporte une clause autorisant le Conseil, agissant à la majorité qualifié, à "prendre les mesures appropriées" s'il est prouvé que les droits de l'homme sont violés en Turquie. La commission a adopté une série d'amendements à la proposition dont plusieurs visent à associer davantage le Parlement au suivi de l'accord, surtout sous l'angle du non-respect des droits de l'homme par Ankara puisqu'un amendement renforce la clause des droits de l'homme en stipulant que le Parlement peut, tout comme la Commission, proposer au Conseil la suspension de l'accord. D'autres amendements soulignent l'importance d'un soutien à l'évolution politique et à l'Etat de droit en Turquie, à la défense des droits de l'homme et au respect des minorités vivant dans le pays.